

Commune de MOOSCH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025 à 18h30

sous la présidence de Monsieur José SCHRUFFENEGER, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

M. José SCHRUFFENEGER	Maire,
M. Jean-Marie MUNSCH	Adjoint au Maire,
Mme Sylviane RIETHMULLER	Adjointe au Maire,
M. Bertrand MURA	Adjoint au Maire,
Mme Pascale RINGENBACH	Adjointe au Maire, procuration à Marie-Eve PAOLIN
M. Jean-Louis BITSCHINE	Adjoint au Maire, procuration à José SCHRUFFENEGER
M. Didier LOUVET	Conseiller Municipal,
M. Jean-Jacques GRAU	Conseiller Municipal, procuration à Jean-Marie MUNSCH
Mme Marthe BERNA	Conseillère Municipale,
Mme Nadine BINDER	Conseillère Municipale, excusée
Mme Estelle FINCK	Conseillère Municipale, procuration à Didier LOUVET
M. Rodolphe FERRAN	Conseiller Municipal,
Mme Marie-Eve PAOLIN	Conseillère Municipale,
M. Bernard WALTER	Conseiller Municipal,
Mme Patricia MARQUES	Conseillère Municipale, procuration à Sylviane RIETHMULLER
Mme Fanny TRENS	Conseillère Municipale, excusée
Mme Anne-Caroline LEBIDAN	Conseillère Municipale, procuration à Rodolphe FERRAN
M. Anthony WELKER	Conseiller Municipal,
M. Marc SOLARI	Conseiller Municipal,

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Observations éventuelles PV du 24 novembre 2025
3. Aménagement de chemins ruraux forestiers : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026
4. Consolidation et sécurisation du chemin forestier allant de la Vierge vers le Wolfenthal et remise en état du lit du ruisseau dit Baechelrunz : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026
5. Subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire pour l'achat de serviettes essuie-mains en tissu
6. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Divers et communication :

Préambule :

M. le Maire ouvre la septième et dernière séance de l'année avant les fêtes et salue l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Il excuse M. Jean-Louis BITSCHINE, Jean-Jacques GRAU ainsi que Mmes Pascale RINGENBACH, Nadine BINDER, Estelle FINCK, Patricia MARQUES, Fanny TRENS et Anne-Caroline LEBIDAN.

Point n° 1 de l'ordre du jour :**Désignation du secrétaire de séance :**

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., M. l'Adjoint Bertrand MURA est désigné en qualité de secrétaire de séance. Il est assisté de M. Gilles STEGER, Secrétaire Général.

Point n° 2 de l'ordre du jour :**Observations éventuelles procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025 :**

Ce procès-verbal dont copie conforme a été adressée à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n°3 de l'ordre du jour :**Aménagement de chemins ruraux forestiers : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026**

M. le Maire rappelle que la commune de Moosch comprend de nombreux chemins ruraux forestiers affectés à l'usage du public et qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ces chemins ruraux forestiers permettent, outre l'accès à la forêt communale pour tout public, l'exploitation forestière.

Un certain nombre de ces chemins doivent faire l'objet de travaux d'aménagement afin de pérenniser l'accès à la forêt ainsi que l'exploitation forestière.

Le coût estimatif des travaux d'aménagement (arasement, reprofilage, mise en place de concassé, création de rigoles...) s'élève à un montant de 67 035,00 € HT selon devis produit par la Sarl Thierry NICOLLET de 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE.

M. le Maire propose, pour ces travaux, de formuler une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR /DSIL 2026, à hauteur de 40 % du montant HT des travaux, soit un montant d'aide de 26 814,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation de ces travaux pour un montant de 67 035,00 € HT ;**
- **Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026 ;**
- **Charge M. le Maire de signer tous les actes relatifs à cette opération d'investissement qui sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2026.**

Point n°4 de l'ordre du jour :**Consolidation et sécurisation du chemin forestier allant de la Vierge vers le Wolfenthal et remise en état du lit du ruisseau dit Baechelrunz : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026**

M. le Maire rappelle qu'au mois de juillet et à la suite des pluies violentes et torrentielles qui se sont abattues sur la région, des mouvements de terrain et coulées de boues et rochers sont apparus à 2 reprises dans le vallon sous la Vierge (2 & 27 juillet 2025). Le chemin allant de la Vierge vers le Wolfenthal et qui sert d'accès au massif aux sapeurs-pompiers (piste DFCI) est très dégradé et fragilisé et menace de se dérober. La situation est très préoccupante. De plus, des coulées de boues et rochers, suivant le ruisseau du vallon, viennent terminer leur course sur la rue du Ruisseau qui accueille la piste cyclable et deux maisons d'habitation. La voie ferrée a également été touchée par ces coulées de boues.

Les services de la DDT ont été alertés et une demande de subvention a déjà été déposée au titre du Fonds Barnier. Elle est en cours d'instruction.

Vu le contexte, la DDT a formulé une demande d'expertise au BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) avec une visite du site et la rédaction d'un avis technique.

La visite des géologues du BRGM a été réalisée le 12 septembre 2025 et le rapport a été transmis en mairie le 9 décembre 2025.

Il ressort de l'avis technique que le phénomène observé sur la commune de Moosch le 27 juillet 2025 correspond à un phénomène d'érosion concentrée associé à une coulée de matériaux (graveleux en zone amont du bassin versant et plutôt boueux à l'aval). Ce phénomène est caractérisé par des écoulements rapides, chargés de sédiments fins et rocheux, prenant place dans les versants et se concentrant ou non dans le talweg principal.

Il est probable que de nouveaux phénomènes de ruissellement apparaissent sur le bassin versant même dans le cas de pluies moins intenses car les figures d'érosion existantes vont concentrer et accélérer les ruissellements. La remobilisation des matériaux déposés est également redoutée.

La piste DFCI située à mi-versant est exposée au phénomène, notamment au niveau du franchissement du talweg principal. Les voies de communication à l'exutoire du bassin versant sont peu exposées (épaisseur de boue décimétrique redoutée comme pour le phénomène observé en juillet 2025). Les bâtiments sont peu exposés par leur situation dans la zone d'épandage.

Les recommandations émises visent à limiter une aggravation de la situation (nettoyage des fossés, suppression des embâcles et gestion des eaux de ruissellement), à limiter les processus à leur création via le déploiement de solutions fondées sur la nature et à définir les moyens pour que la piste forestière retrouve son utilité.

La société TP KRAGEN a été consultée pour évacuer les centaines de m³ de terres et rochers se trouvant sur le chemin, pour consolider et sécuriser le chemin et pour remédier aux glissements de terrain et coulées de boues et rochers.

Le BRGM, dans son rapport, recommande la mise en place des actions suivantes :

A court terme (avant l'été 2026) :

Le nettoyage du fossé situé à proximité des enjeux bâties à l'exutoire du bassin versant est à réaliser afin d'éviter tout débordement qui serait susceptible d'impacter les enjeux bâties à proximité (cette action sera à réitérer après chaque évènement pluvieux) ;

La gestion des eaux de ruissellement à l'exutoire du bassin versant est à travailler afin d'assurer un écoulement à distance des zones à enjeux ;

L'évacuation de l'arbre couché formant un embâcle sur le thalweg afin de limiter le risque de rupture d'embâcle ;

A moyen terme (dans les années à venir) :

Afin de limiter l'occurrence du phénomène sur le bassin versant, la mise en place de solutions fondées sur la nature pourra être étudiée afin de limiter ou ralentir les ruissellements en milieu forestier : Améliorer la couverture végétale des sols ;

Disposer des 'obstacles' au ruissellement, notamment les souches ou troncs d'arbre en perpendiculaire aux pentes principales ;

Reprendre localement les profils topographiques afin de créer des replats au sein des zones de plus fortes pentes et permettre le stockage de l'eau dans le versant.

Par ailleurs, dans le cadre du réaménagement de la piste, une analyse de la gestion des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant est recommandée au niveau de la piste (fossés, traversées, franchissement du talweg notamment) et en aval (canalisation du ruisseau hors d'emprise des enjeux identifiés via un exutoire dimensionné et adapté).

Le coût des travaux se chiffre à un montant de 52 290,00 € HT selon devis produit par la société TP KRAGEN de 68470 FELLERING.

M. le Maire propose, pour ces travaux, de formuler une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR /DSIL 2026 (soutien exceptionnel à des collectivités confrontées à des difficultés particulières) à hauteur de 60 % du montant HT des travaux, soit un montant d'aide de 31 374,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation de ces travaux pour un montant de 52 290,00 € HT ;**
- **Charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2026 ;**
- **Charge M. le Maire de signer tous les actes relatifs à cette opération d'investissement qui sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2026.**

Point n°5 de l'ordre du jour :

Subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire pour l'achat de serviettes essuie-mains en tissu

M. le Maire rappelle que Mme Anaïs BURGET, directrice de l'école primaire de Moosch, en concertation avec son équipe éducative, s'est rapprochée du SM4 en vue d'obtenir une

subvention pour l'achat de serviettes essuie-mains en tissu en remplacement des essuie-mains jetables mis en place dans les toilettes et salles de classes de l'école.

Le SM4 a accordé une subvention d'un montant de 50 % sur l'achat de ces serviettes. La commande a été passée et celles-ci viennent d'être livrées et mise en place dans les classes et sanitaires.

La facture prise en charge par la coopérative scolaire s'élève à un montant de 415,56 € TTC.

Cette opération s'inscrit parfaitement dans le contexte de transition écologique et permettra à la commune de réaliser des économies de fonctionnement sur les consommables.

La coopérative scolaire a sollicité une subvention de la commune, également à hauteur de 50 % du coût d'achat des serviettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Répond favorablement à cette demande de subvention et décide d'accorder une aide d'un montant de 208,- € à la coopérative scolaire de l'école primaire, étant précisé que les crédits nécessaires ont été votés au BP 2025 sur l'article 65748.**

Point n°6 de l'ordre du jour :

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes :

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l'occasion du 107e Congrès des Maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes.

Le Conseil Municipal de MOOSCH, à l'unanimité, partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité,**
- L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités,**
- La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie. La**

commune de MOOSCH s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales,
- Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes,
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé,
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près",
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement,
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer,
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités,
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. **A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.**

Point n°7 de l'ordre du jour :

Divers :

A) **Contrôle eau potable**

Un contrôle a été réalisé le 5 novembre 2025 à la mairie. Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité.

B) Travaux sur réseau SNCF

SNCF Réseau va poser des ribardières (plaques en béton) dans la courbe entre le PN 42 et 44 sur environ 500 m linéaires entre Moosch et Saint-Amarin. Le chantier se déroulera du 5 au 24 janvier 2026 à raison de 5 nuits par semaine (du lundi soir au samedi matin) de 21h à 5h00.

C) Collecte des recyclables

Les conditions de collecte des recyclables (sacs jaunes) vont évoluer au 1^{er} janvier 2026. Une collecte hebdomadaire (tous les mercredis) des sacs jaunes au pied des points d'apport volontaire sera réalisée.

D) Kangourou Kids Mulhouse

Kangourou Kids, réseau spécialisé dans la garde d'enfants à domicile a, par mail du 17 novembre 2025, sollicité la commune en vue de pouvoir avoir la possibilité de présenter ses activités et d'informer les personnes susceptibles d'être intéressées par un complément de revenus grâce à la garde d'enfants.

E) Convention tatouage « Der Thurthal Tattoo Show »

La seconde édition se tiendra les 28 février et 1^{er} mars 2026. L'organisatrice sollicite l'autorisation d'afficher ses supports promotionnels (affiches, banderoles) sur la commune. Un affichage sera effectué sur le panneau lumineux.

F) Sainte-Geneviève de la Gendarmerie

Vendredi 16 janvier 2026 : Cérémonie religieuse en l'église de Cernay à 10h suivie d'un vin d'honneur à l'Espace Grün.

G) Chiffre de la population

L'INSEE vient de transmettre le chiffre référence de la population de Moosch au 1^{er} janvier 2026 : 1 621 habitants. Ce chiffre est en constante diminution (PM : 1 639 habitants au 1^{er} janvier 2025).

H) Géocoeur

Le 1^{er} Géocoeur a été installé à côté du défibrillateur des WC publics, place des Incorporés de Force. Le 2nd ne pourra pas être installé à la salle Coutouly, car il n'est pas possible de sortir le défibrillateur pour des raisons techniques. Il est proposé d'installer ce 2nd géocoeur, soit à l'école, soit à l'atelier caserne des sapeurs-pompiers. M. le Maire prendra l'avis du chef de corps.

I) Fête de Noël des Aînés

M. le 1^{er} Adjoint Jean-Marie MUNSCH donne rdv à tous les conseillers le samedi 20 décembre à 14h pour la préparation de la salle. Rdv le dimanche à 11h pour la fête.

J) Téléthon

M. Jean-Marie MUNSCH réitère ses sincères remerciements à tous les bénévoles qui ont activement participé au Téléthon. Très belle réussite avec à la clef une somme d'environ 7 800,- € qui sera remise au profit du Téléthon. Une réception avec les bénévoles sera organisée en janvier (date restant à définir).

K) **Bénévolat**

Mme Marie-Eve PAOLIN adressera un mail à chaque conseiller afin de comptabiliser les heures de bénévolat effectuées par chacun en 2025.

M. le Maire lève la séance à 19h35.